

HONORAIRES DE TRANSACTION

HONORAIRES TTC

PRESTATIONS PROPOSÉES

VENTE	MODALITÉS (%, forfait, tranches)	À LA CHARGE DE
▶ Appartement	2025	Vendeur
▶ Maison	6 %	Vendeur
▶ Local commercial (murs)	6 %	Vendeur
▶ Parts sociales de SCI	Sans objet	
▶ Bien rural	Sans objet	
▶ Terrain	6 %	Vendeur
▶ Fonds de commerce	Sans objet	
▶ Autres ventes (lots de lotissement, vente en l'état futur d'achèvement, garage...)	6 %	Vendeur

NOS HONORAIRES

Vente d'immeubles :

Nos honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Nos honoraires s'entendent TTC, avec TVA au taux actuel de 20 %

Honoraires à la charge du vendeur : nos honoraires sont calculés sur le prix de mise en vente du bien.

Honoraires à la charge de l'acquéreur : nos honoraires sont calculés sur le prix perçu par le vendeur.

Honoraires à la charge du vendeur

6 % TTC sur le prix de mise en vente

Exception en cas d'honoraires à la charge de l'acquéreur

6 % TTC de prix perçu par le vendeur

Cabinet Marshall
FF2I CONSEIL
Au capital de 30.000 €

RCS 452 124 001

Carte professionnelle
CPI 0605 2015 000 002 036
Délivrée par la CCI de NICE

Galian SMABTP
89 Rue de la Boétie
75008 PARIS

ORIAS N°16003429

www.fnaim.fr

La remise d'une note
est obligatoire.

1/ TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.
2/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION À LA CHARGE DU BAILLEUR

HONORAIRES TTC

▶ Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	7,2 % sur les encaissements
▶ Locaux meublés	8,4 % sur les encaissements
▶ Locaux commerciaux	7,2 % sur les encaissements
▶ Locaux professionnels	7,2 % sur les encaissements
▶ Locations saisonnières	
▶ Biens ruraux	
▶ Terrains	
▶ Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt...)	7 % sur les encaissements
▶ Immeubles entiers	6 % sur les encaissements
▶ Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)	2,78 %
▶ Prestations particulières (rédaction de bail, état des lieux, frais de dossier contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance...)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

LOCATIONS ACCESSOIRES À LA GESTION

HONORAIRES TTC

▶ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)		
Entremise et négociation	2,02€ / m²	Bailleur
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	10,09€ / m² 10,09€ / m²	Bailleur Locataire
État des lieux location vide	3,03€ / m² 3,03€ / m²	Bailleur Locataire
État des lieux location meublée	3,03€ / m² 3,03€ / m²	Bailleur Locataire
▶ Locaux de droit commun		
Négociation	4 € / m²	50 % locataire 50 % bailleur
État des lieux	6 € / m²	50 % locataire 50 % bailleur
Rédaction de bail	20 € / m²	50 % locataire 50 % bailleur
▶ Locaux commerciaux		
Négociation	10 % du loyer triennal	70 % locataire 30 % bailleur
État des lieux	300 €	70 % locataire 30 % bailleur
Rédaction de bail	1 800 €	70 % locataire 30 % bailleur
▶ Locaux professionnels		
Négociation	20 % du loyer annuel	70 % locataire 30 % bailleur
État des lieux	300 €	70 % locataire 30 % bailleur
Rédaction de bail	1 320 €	70 % locataire 30 % bailleur
▶ Locations saisonnières		
Négociation		
État des lieux	SANS OBJET	SANS OBJET
Rédaction de bail		
Taxe de séjour		
▶ Biens ruraux		
Négociation		
État des lieux	SANS OBJET	SANS OBJET
Rédaction de bail		
▶ Terrains	SANS OBJET	SANS OBJET
▶ Autres locaux (garage, entrepôt...)	2,4 mois de loyer H.C	50 % locataire 50 % bailleur

1/ Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.

2/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

Cabinet Marshall
FF2I CONSEIL
Au capital de 30.000 €

RCS 452 124 001

Carte professionnelle
CPI 0605 2015 000 002 036
Délivrée par la CCI de NICE

Galian SMABTP
89 Rue de la Boétie
75008 PARIS
ORIAS N°16003429

www.fnaim.fr

La remise d'une note
est obligatoire.